

DECRET N°71-218 du 10 Novembre 1971

portant désignation de ministres
intérimaires.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du
Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a
modifié,

D E C R E T E :

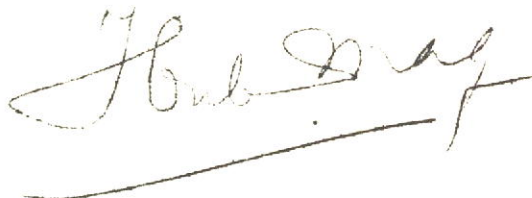
ARTICLE 1er - A compter du 5 novembre 1971, Mr Edmond DOSSOU-YOVO, Ministre
de l'Education Nationale, est chargé de l'intérim du Ministre du Développe-
ment Rural et de la Coopération, pendant l'absence de Mr Mama CHABI.

ARTICLE 2 - A compter du 10 Novembre 1971, Mr Michel AHOUANMENOU, Ministre
des Affaires Etrangères, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction
Publique et du Travail, pendant l'absence de Mr Ambroise AGBOTON.

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 Novembre 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Hubert MACA

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - Ministères 12 - CS 6 - HC 2 - SGG 4 - IAA 1
DCCT-DN-IGF-Gde Chanc. JORD 5 - DEP-DGAJl-Dtion Stat. 6.